



Syndicat CGT des Hospitaliers d'Hirson

22 de tension !
Une journée pour tout dire !
Le 22 mars 2011



Pourquoi le 22 mars, les Blouses Blanches doivent organiser des rassemblements massifs ?

Effectifs et conditions de travail : ensemble, des raisons pour participer aux actions proposées par le Syndicat CGT des Hospitaliers d'Hirson, le 22 mars 2011.

Sous-effectifs, rythmes de travail en 12 H, avec impact sur la santé, congés refusés, plannings chamboulés, difficultés de concilier vie privée et vie professionnelle...

La CGT revendique :

- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, conséquence directe de la mise en œuvre de la loi HPST et la création des emplois nécessaires pour faire face aux missions de service public.**

- **Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles inacceptables.**

Catégorie A ou Catégorie B : véritable chantage à la retraite. L'acceptation de la catégorie A entraîne l'abandon de la reconnaissance de la pénibilité de la profession et la possibilité de partir en retraite de façon anticipée. Savez-vous que les professionnels exerçant en rythmes de travail alternés et en horaires alternés, ont une espérance de vie inférieure de 5 à 8 ans par rapport aux professionnels exerçant en rythme et horaires de travail fixes ? Par ailleurs, la Caisse de retraite des hospitaliers (CNRACL) indique qu'une infirmière sur 5 part en retraite pour invalidité avant l'âge de 55 ans !

Les ordres, ça suffit ! Il y a urgence :

4 ans après sa création, l'ordre infirmier ne peut toujours annoncer que 10% de cotisants. Preuve que cette structure ordinaire n'était, et n'est toujours pas, une attente des professionnels.

La chasse poursuivie engagée par les ordres pour traduire injustement les collègues devant les tribunaux doit cesser ! L'article 63 de la loi HPST organise l'inscription automatique, mais les décrets d'application ne sont toujours pas publiés ! Aucune obligation ne peut donc être exigée aux professionnels, qu'ils soient jeunes diplômés ou en service, et ce quel que soit le lieu d'exercice de leur profession.

Ces façons de procéder, par une instance censée représenter l'éthique de la profession, en s'attaquant à des professionnels isolés, sont révoltantes.

Monsieur X. Bertrand, Ministre de la Santé, doit sortir de sa réserve et mettre un terme à cette situation qui risque de s'avérer, à terme, fort coûteuse. La proposition de loi du député UMP Y. Bur, soutenue par son prédécesseur, Madame R. Bachelot, serait une première avancée, au vu de la situation tendue pour les professionnels. Ce projet n'a jamais pu aller plus loin, victime de blocages parlementaires.

Pour le syndicat CGT, la gestion des professions de santé doit relever de l'État et non de structures privées qui, une fois en place, décident ce qu'elles veulent, et sans contrôle possible des pouvoirs publics !

Le 22 mars, les « blouses blanches » se rassembleront pour demander l'abrogation de l'ordre.

Encore une bonne info du Syndicat CGT de mon établissement !

Je saurai m'en rappeler le 20 octobre prochain...

**Syndicat CGT des Hospitaliers d'Hirson | Centre Hospitalier Brisset | 02500 HIRSON
Tél. : 03 23 58 82 17 | Fax : 03 23 58 82 19 | Courriel : cgt@ch-hirson.fr**